

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Lancement d'un marché de fournitures et services pour l'acquisition d'équipements pour l'exploitation d'une section de la voie ferrée Bort-Les-Orgues – Neussargues

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Hautes Terres Communauté ;

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles R. 2123-1, R. 2123-4, R. 2123-5 et R. 2172-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2024-CC-206 en date du 9 décembre 2024 autorisant Monsieur le Président à prendre toute décision pour la passation des marchés publics de travaux dont le montant est inférieur ou égal à 200 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2025-CC-087 en date du 22 mai 2025 approuvant l'actualisation du plan de financement prévisionnel de l'opération relative à l'acquisition d'un parc de pédalorails avec ou sans assistance électrique pour l'exploitation d'une portion de la voie ferrée Bort-Les-Orgues – Neussargues ;

Considérant que Hautes Terres Communauté est compétente en matière d'exploitation touristique de la section de voie ferrée située entre Lugarde (PK 493,072) et Allanche (PK 511,577), soit un linéaire d'environ 19,6 kilomètres ;

Considérant que le présent marché porte sur la fourniture et la livraison des équipements suivants :

- cyclo-draisines (musculaires et à assistance électrique),
- retourneurs de cyclo-draisines,
- signalétique directionnelle et de sécurité,

Considérant qu'il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, passé par un pouvoir adjudicateur avec un minimum et un maximum et sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande, en application de l'article R. 2162-2 alinéa 2 et R. 2162-13 à R. 2162-14 du Code de la commande publique ;

DECIDE

Article 1 : De lancer un marché public de fournitures et services comprenant la fourniture, la livraison, et, le cas échéant, la pose d'équipements destinés à l'exploitation touristique d'une section de la voie ferrée Bort-les-Orgues – Neussargues, comprenant :

	Montant minimum	Montant maximum
Lot n°1 – Fourniture et livraison de cyclo-draisines	0	89 000 € HT
Lot n°2 – Fourniture, livraison et pose de retourneurs	0	9 000 € HT
Lot n°3 – Fourniture de signalétique directionnelle et de sécurité	0	5 550 € HT

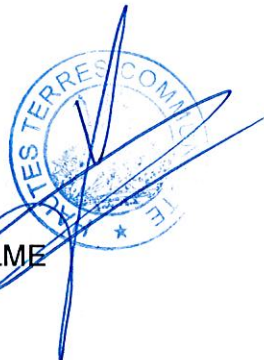
Article 2 : De préciser que les dépenses liées à ce marché seront inscrites au budget correspondant ;

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 4 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.